



PREFET DE LA VENDEE

ARRETE PREFECTORAL n° 11/DDTM/003/SERN-NB/195
portant modification de la composition du comité de pilotage du document d'objectifs Natura
2000 du Site d'Importance Communautaire (SIC) n° FR 5202002 "Sites à chiroptères de Pissotte
et Saint Michel Le Cloucq"

LE PREFET DE LA VENDEE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU la directive européenne n° 92/43 CEE du 21 mai 1992 concernant des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;
- VU la décision de la Commission des Communautés Européennes du 7 décembre 2004 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique atlantique ;
- VU le Code de l'Environnement Livre IV, titre 1^{er}, chapitre IV (parties législatives et réglementaires) ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU l'arrêté du 16 novembre 2001 relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000;
- VU l'arrêté préfectoral n° 02-DRCLE/1-632 du 5 décembre 2002 portant création du comité de pilotage du document d'objectifs Natura 2000 du Site d'Importance Communautaire (SIC) n° FR 5202002 "Sites à chiroptères de Pissotte et Saint Michel Le Cloucq"
- VU l'arrêté préfectoral n° 04-DRCLE/1-54 du 28 janvier 2004 portant modification de la composition du comité de pilotage du document d'objectifs Natura 2000 du Site d'Importance Communautaire (SIC) n° FR 5202002 "Sites à chiroptères de Pissotte et Saint Michel Le Cloucq"

SUR la proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Vendée ;

ARRETE :

Article 1 : L'article 3 de l'arrêté préfectoral n° 02-DRCLE/1-632 du 5 décembre 2002 portant création du comité de pilotage du document d'objectifs Natura 2000 du Site d'Importance Communautaire (SIC) n° FR 5202002 "Sites à chiroptères de Pissotte et Saint Michel Le Cloucq" est modifié comme suit :

Dans le Collège des administrations de l'Etat et autres établissements et organismes, il est supprimé :

- Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement des Pays de la Loire
- Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de la Vendée
- Madame la Directrice Départementale de l'Equipement
- Monsieur le Directeur Départemental des Affaires Maritimes de la Vendée

Dans le Collège des administrations de l'Etat et autres établissements et organismes, il est ajouté :

- Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Région Pays de la Loire
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Vendée

Article 2 : Le reste sans changement.

Article 3 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Vendée, Monsieur le Sous-Préfet de Fontenay-le-Comte, Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Région Pays de la Loire et Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Vendée, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

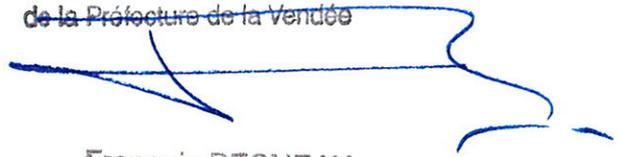
La Roche sur Yon, le 04 MAR. 2011

Le Préfet

Pour le Préfet,

Le Secrétaire Général

~~de la Préfecture de la Vendée~~

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, connected strokes, positioned over the printed text of the Secretary General's title.

François PESNEAU



Situation au 4 mars 2011

Composition du comité de pilotage du document d'objectifs Natura 2000 des sites à chiroptères de Pissotte et Saint Michel Le Cloucq

**Arrêté n° 02-DRCLE/1-632 du 5 décembre 2002 portant création du comité de pilotage
Arrêté n° 11/DDTM/003/SERN-NB/195 portant modification**

A – Collège des administrations d'Etat et autres établissements publics et organismes

- Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Région Pays de la Loire,
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Vendée,
- M. le Directeur de l'Agence Régionale de l'Office National des Forêts des Pays de la Loire,
- M. le Chef du Service Départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage,
- M. le Colonel commandant le Centre Militaire de Formation Professionnelle.

B – Collège des Collectivités Territoriales

- M. le Président du Conseil Général de la Vendée,
- M. le Président de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay le Comte,
- M. le Président de la Communauté de Communes de Vendée Sèvre Autize,
- MM. les Maires de :
 - o St-Michel-le-Cloucq,
 - o Pissotte,
 - o Fontenay-le-Comte

C – Collège des professionnels, des associations et des usagers

- M. le Président de la Chambre d'Agriculture de la Vendée,
- M. le Président du Syndicat Mixte Sud Vendée Tourisme,
- M. le Président du Comité départemental de la Randonnée Pédestre,
- Mme la Présidente de l'Association "Poivre et Sel",
- Mme la Présidente de l'Association "La Pléiade Féminine de Pissotte",
- M. Guy Bouillaud, propriétaire de cavités à Saint Michel Le Cloucq,
- M. de Mézerac, propriétaire de cavités à Saint Michel Le Cloucq,
- M. Roland Marceau, propriétaire à Pissotte,
- M. Pineau, propriétaire à Pissotte,
- Mme CHASSERIAU, propriétaire à Pissotte.

